Règlement du jeu concours

Article 1 : Société organisatrice

Newpharma sprl dont le siège social est situé rue Basse-Wez 315, 4020 Liège, Belgique, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 22-09-2020 10:00 au 06-10-2020 23:59. L'opération est intitulée : “Concours Jowaé”.

Cette opération est accessible via la page : https://kx1.co/contest-fr-202009-jowae

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Belgique, en France métropolitaine (la Corse et les îles sont exclues), au Luxembourg ou aux Pays-Bas, cliente ou non auprès de Newpharma, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : https://kx1.co/contest-fr-202009-jowae . La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : https://kx1.co/contest-fr-202009-jowae Cliquer sur le bouton "Je participe !" et le cas échéant, autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données.
2. Remplir le formulaire de participation et répondre aux questions, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :

- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois.

- Le jeu sera organisé du 22-09-2020 10:00 au 06-10-2020 23:59
- Le concours se déroule comme suit : chaque joueur est invité à remplir un formulaire et à répondre à 2 questions.
  Chaque participant peut augmenter ses chances de gagner en partageant le concours. En partageant le concours via Facebook avec ses contacts, le gagnant obtient un point supplémentaire pour chaque partage.

- Le joueur ne peut gagner 2 fois pendant la durée du jeu.

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Les gagnants seront sélectionnés parmi les participants ayant complété le formulaire, répondu correctement à la question et ayant répondu correctement ou le plus proche à la question subsidiaire.

En cas d'ex-aequo, le départage sera effectué en fonction de la date de participation (date et heure) enregistrée sur le serveur informatique, l'ordre utile sera fonction de la rapidité de l'envoi du formulaire.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur durant la semaine du 6 octobre 2020. Si un participant ne se manifeste pas dans les 2 semaines calendrier suivant l'envoi de ce courrier électronique (Pour le 23 octobre 2020 au plus tard), il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Dans cet e-mail, il sera demandé au gagnant de donner les coordonnées de livraison (nom, adresse et numéro de téléphone). Le gagnant s'assurera qu'une personne sera présente pour réceptionner la dotation. Cette dotation sera livrée par l'Organisateur dès la réception des informations.

Cette dotation ne peut être livrée qu'en Belgique, en France métropolitaine (la Corse et les îles sont exclues), au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Si le participant y a consenti, l'Organisateur utilisera son nom, prénom, ainsi que l'indication de son pays de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

3 x KIT PURETE à gagner

Prix généralement constaté : 33,80 € TTC hors frais de livraison.

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots la semaine suivant le concours. Les lots seront livrés, par l'Organisateur, aux gagnants dès réception des coordonnées de livraison.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Aucun remboursement de frais de connexion ne peut être demandé à la Société Organisatrice.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu “Concours Jowaé” implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et

transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à https://kx1.co/contest-fr-202009-jowae et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu "Concours Jowaé" s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeux et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entrainera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : rue Basse-Wez 315, 4020 Liège, Belgique. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement ne seront pas remboursés.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse …). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires notamment à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

Si les participants y ont consenti, les données peuvent également être utilisées par l'Organisateur afin de leur envoyer ses offres et newsletters.

Ces traitements sont effectués selon les modalités prévues dans la Charte Vie Privée [https://www.newpharma.be/pharmacie/misc/legal-information.html#disclaimer]. Ces données alimenteront également votre compte auquel vous pourrez accéder via le présent lien [https://www.newpharma.be/pharmacie/myaccount/preference-center.html] afin de gérer vos données personnelles et vos droits. Conformément au règlement général sur la protection des données (GDPR), vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification ou la suppression des informations personnelles vous concernant ou retirer votre consentement pour ne plus recevoir ces offres commerciales en envoyant un email à privacy@support.newpharma.eu

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi belge. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : social@newpharma.be. Et au plus tard nonante (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.